

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



MAIRIE de
ROSIÈRES

Année scolaire

2023-2024

Dossier d'inscription

aux services péri et extra-scolaires



ETAPE 1 : RETOUR DU DOSSIER DE RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

DOCUMENTS A RETOURNER : au plus tard le lundi 3 juillet 2023



Sans un retour de ces documents complétés et signés, votre enfant ne pourra être accueilli aux services péri & extra-scolaires

- ✓ Une fiche de renseignements
- ✓ Une fiche sanitaire de liaison
- ✓ L'autorisation de cession du droit à l'image d'une personne mineure
- ✓ Décharge en cas de non inscription à l'accueil de loisirs du midi et du soir

Joindre également :

- Une copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile périscolaire et extra-scolaire en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité...)
- Un justificatif de garde pour les parents séparés
- Un mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné d'un RIB si vous souhaitez être prélevé des sommes dues pour les services périscolaires et extra-scolaires.

ETAPE 2 : INSCRIPTION AUX SERVICES PERI & EXTRA-SCOLAIRES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR LA RENTREE SCOLAIRE : Mardi 22 août 2023

Dès le retour du dossier de rentrée scolaire en mairie, un mail vous sera adressé avec vos identifiants et la notice d'utilisation du portail famille.

Vous pourrez ensuite effectuer vos réservations aux différents services.



Le 6 juin 2023,

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquentera le groupe scolaire de Rosières à la prochaine rentrée scolaire.

Notre commune a mis en place des services périscolaires et extra-scolaires, dont le mode de fonctionnement est indiqué dans le **règlement intérieur consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune** : www.commune-rosieres10.fr (rubrique enfance-jeunesse). Je vous invite à en prendre connaissance avant toute utilisation des services.

↳ Si vous souhaitez utiliser ces services, vous trouverez ci-joint le dossier qui vous permettra d'y inscrire votre enfant.

Pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions, **les documents suivants, complétés et signés, devront être transmis au Pôle Enfance Jeunesse, au plus tard LE LUNDI 3 JUILLET 2023 prochain, pour une utilisation des services dès le mois de septembre :**

- la fiche de renseignements,
- la fiche sanitaire de liaison, accompagnée d'une copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile périscolaire et extra-scolaire,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité...),
- un justificatif de garde pour les parents séparés,
- un mandat de prélèvement SEPA dûment complété, signé et accompagné d'un RIB, si vous souhaitez être prélevé pour les factures relatives à l'accueil de loisirs et/ou au restaurant scolaire.



Sans les documents désignés ci-dessus, votre enfant ne pourra être accueilli à l'accueil de loisirs, au restaurant scolaire et à l'étude surveillée à la prochaine rentrée scolaire.

↳ Si vous ne comptez pas utiliser ces services et afin d'éviter des relances de la part du Pôle Enfance Jeunesse, je vous prie de bien vouloir lui retourner le coupon ci-dessous.

Le Pôle Enfance Jeunesse restant à votre disposition pour toute information complémentaire et souhaitant à votre enfant de passer une agréable année scolaire à Rosières, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

✂-----
Notre enfant (NOM-Prénom) n'utilisera pas les services périscolaires et extra-scolaires proposés par la commune au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Adresse mail (obligatoire, afin de pouvoir vous communiquer d'éventuelles informations tout au long de l'année scolaire) :

.....@.....

Nous prenons note que toute inscription à ces services, même exceptionnelle, ne pourra être prise en compte qu'après transmission du dossier d'inscription dûment complété au Pôle Enfance Jeunesse.

Date :

Signature des parents ou du représentant légal :

Inscriptions à l'accueil de loisirs des vacances scolaires 2023-2024

PÉRIODE D'OUVERTURE	PÉRIODE D'INSCRIPTION *
Vacances d'automne du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023	Du lundi 4 septembre au dimanche 24 septembre 2023 inclus
Vacances de fin d'année du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2024 <i>(Accueil de loisirs fermé du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023)</i>	Du lundi 6 novembre au dimanche 26 novembre 2023 inclus
Vacances d'hiver du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024	Du lundi 8 janvier au dimanche 28 janvier 2024 inclus
Vacances de printemps du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024	Du lundi 26 février au dimanche 17 mars 2024 inclus
Vacances de juillet du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024 <i>(Accueil de loisirs fermé du lundi 5 au vendredi 23 août 2024)</i>	Du lundi 13 mai au dimanche 2 juin 2024 inclus
Vacances de pré-rentrée du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024	Du lundi 10 juin au dimanche 30 juin 2024 inclus

*Pour les parents non utilisateurs du portail famille, les fiches d'inscription seront téléchargeables sur notre site internet : www.commune-rosieres10.fr et disponibles à l'accueil de la Mairie.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Compagnie d'assurance : _____ N° de contrat : _____

⇒ Joindre une attestation d'assurance en responsabilité civile périscolaire et extra-scolaire en cours de validité.

DEMANDE D'UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE

Avec cet outil, vous pourrez :

- Inscrire vos enfants aux services péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueil de loisirs, étude surveillée),
- Consulter les réservations effectuées et éventuellement les modifier,
- Consulter les factures émises par la mairie.

Nous sommes déjà utilisateurs du portail famille.

Vos identifiants de connexion et mot de passe restent inchangés.

Nous n'avons pas encore utilisé le portail famille et souhaitons l'utiliser à compter de septembre 2023

L'adresse mail à utiliser pour ce portail est : _____

(Cette adresse mail servira d'identifiant de connexion et sera utilisée pour vous envoyer notamment les confirmations d'inscription de réservation et d'annulation aux services péri et extra scolaires)

Une fois votre demande traitée par le Pôle Enfance Jeunesse, vous recevrez par mail vos identifiant et mot de passe vous permettant d'accéder au portail famille (merci de vérifier que ce mail ne se trouve pas dans vos courriers indésirables), ainsi qu'une notice détaillant les principales fonctionnalités du portail famille.

Dans les 2 cas, les inscriptions aux services périscolaires (restauration scolaire, accueil de loisirs matin, midi, soir, mercredi, étude surveillée) doivent être effectuées au plus tard le mardi 22 août 2023 pour une utilisation à compter de septembre 2023.

Lu et approuvé

Le _____

Signature des parents ou du représentant légal

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES CONDITIONS DE TARIFICATION

2

Nous soussignés _____ déclarons avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires, ainsi que les conditions de tarification pour l'année scolaire 2023-2024.

Lu et approuvé

Le _____

Signature des parents ou du représentant légal :

AUTORISATION DE SORTIE

☞ Nous soussignés _____ autorisons le personnel des services

périscolaires et extrascolaires à confier notre enfant (NOM Prénom) _____ à la ou les personnes suivantes :

NOM Prénom : _____ Tél : _____

et n'autorisons aucune autre personne à venir le chercher, sauf sur présentation d'une autorisation parentale écrite.

☞ Nous autorisons notre enfant (NOM Prénom) _____ à venir et à repartir seul de l'accueil de loisirs (exclusivement à partir du CP).

OUI NON

Si oui, à partir de quelle heure : _____

Le _____

Signature des parents ou du représentant légal :

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient collectées. Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part de la Mairie de Rosières-près-Troyes et sont réservées au fonctionnement du Pôle Enfance Jeunesse et à la facturation des services péri et extra-scolaires par le pôle finances. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'inscription de l'enfant aux services péri et extra-scolaires de Rosières-près-Troyes. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données, CDG 10, rond-point Winston Churchill, 10300 SAINTE SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

3

ALLOCATIONS FAMILIALES

Régime : CAF MSA Autres (précisez) : _____ N° allocataire : _____

L'allocataire est : le père la mère

Pour les parents allocataires du régime CAF, remplir l'autorisation de consultation page 4.
Pour les non allocataires, fournir une attestation du quotient familial délivrée par le régime dont ils dépendent.

AUTORISATION DE CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAF DE L'AUBE

A compléter par le parent déclaré à la CAF comme allocataire

A ne remplir que pour les parents dépendant du régime général CAF. Les autres parents devront fournir une attestation de quotient familial délivrée par le régime dont ils dépendent.

Je soussigné _____, père/mère de : _____

autorise la commune de Rosières-près-Troyes à consulter les données de mon compte allocataire CAF, limitativement nécessaires au calcul du tarif applicable à l'accueil de loisirs.

A défaut de cette autorisation, le Pôle Enfance Jeunesse sera dans l'obligation d'appliquer le tarif le plus élevé aux familles concernées.

Le _____

Signature des parents ou du représentant légal :



A NE REMPLIR QU'EN CAS DE SEPARATION

Le destinataire des courriers relatifs au Pôle Enfance sera :

le père la mère

La restauration scolaire et l'accueil de loisirs devront être facturés :

au père⁽¹⁾ à la mère⁽²⁾

Signature du père:

Signature de la mère:

(1) signature du père obligatoire (2) signature de la mère obligatoire

**AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE SANS
LE RETOUR DE L'INTEGRALITE DES RENSEIGNEMENTS
FIGURANT DANS CETTE FICHE AINSI QUE DANS LA FICHE
SANITAIRE DE LIAISON.**

(Merci de nous informer de tout changement au cours de l'année 2023-2024)

4

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



MAIRIE de
ROSIÈRES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

A retourner au Pôle Enfance
Au plus tard le lundi 3 juillet 2023

Photo
de
l'enfant

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : ___ Né(e) le : _____

Adresse : _____

PERE

Nom de famille : _____ Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
(Si différente de celle de l'enfant)

E-mail : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Profession : _____ Employeur : _____ Tél employeur : _____

Sans profession :

MERE

Nom de famille : _____ Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
(Si différente de celle de l'enfant)

E-mail : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Profession : _____ Employeur : _____ Tél employeur : _____

Sans profession :



1

3 – LES DIFFICULTES DE SANTE :

Indiquez ci-après les difficultés de santé, antérieures et actuelles, maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation en précisant les dates et les **précautions à prendre** :

.....
.....
.....
.....

4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, etc.? Précisez :

.....
.....
.....

Si votre enfant utilise le service de restauration, précisez le type de menu choisi :

- Menu classique Menu végétarien protéiné

5 – RESPONSABLES DE L'ENFANT :

MERE : Nom Prénom

Adresse :

Numéros de téléphone Fixe : Portable : Professionnel :

PERE : Nom Prénom

Adresse :

Numéros de téléphone Fixe : Portable : Professionnel :

Nom et Tél. du médecin traitant (facultatif) :

En cas d'urgence :

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature :

Année scolaire 2023-2024

**DÉCHARGE EN CAS DE NON INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS
DU MIDI ET DU SOIR**

Vous n'avez pas inscrit votre enfant à l'accueil de loisirs du midi et/ou du soir, merci de compléter le document ci-dessous (uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire) :

NOM et prénom de l'enfant :

Je n'inscris pas mon enfant à l'accueil de loisirs du midi, mais :

Si je ne suis pas présent à 11h45, je souhaite qu'il soit pris en charge par les animateurs dans les locaux de l'accueil de loisirs, ce qui donnera lieu à facturation au tarif en vigueur.

Si je ne suis pas présent à 11h45, je ne souhaite pas qu'il soit pris en charge par l'accueil de loisirs et prend bonne note qu'il ne pourra alors pas rester dans l'enceinte du groupe scolaire.

Je n'inscris pas mon enfant à l'accueil de loisirs du soir, mais :

Si je ne suis pas présent à 17h30, je souhaite qu'il soit pris en charge par l'accueil de loisirs, ce qui donnera lieu à facturation au tarif en vigueur.

Si je ne suis pas présent à 17h30, je ne souhaite pas qu'il soit pris en charge par l'accueil de loisirs et prends bonne note qu'il ne pourra alors pas rester dans l'enceinte du groupe scolaire.

Signature des parents ou du représentant légal :

Année scolaire 2023-2024

**DÉCHARGE EN CAS DE NON INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS
DU MIDI ET DU SOIR**

Vous n'avez pas inscrit votre enfant à l'accueil de loisirs du midi et/ou du soir, merci de compléter le document ci-dessous (uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire) :

NOM et prénom de l'enfant :

Je n'inscris pas mon enfant à l'accueil de loisirs du midi, mais :

Si je ne suis pas présent à 11h45, je souhaite qu'il soit pris en charge par les animateurs dans les locaux de l'accueil de loisirs, ce qui donnera lieu à facturation au tarif en vigueur.

Si je ne suis pas présent à 11h45, je ne souhaite pas qu'il soit pris en charge par l'accueil de loisirs et prend bonne note qu'il ne pourra alors pas rester dans l'enceinte du groupe scolaire.

Je n'inscris pas mon enfant à l'accueil de loisirs du soir, mais :

Si je ne suis pas présent à 17h30, je souhaite qu'il soit pris en charge par l'accueil de loisirs, ce qui donnera lieu à facturation au tarif en vigueur.

Si je ne suis pas présent à 17h30, je ne souhaite pas qu'il soit pris en charge par l'accueil de loisirs et prends bonne note qu'il ne pourra alors pas rester dans l'enceinte du groupe scolaire.

Signature des parents ou du représentant légal :



Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne mineure pour des besoins annuels

Le responsable de traitement : Mairie de Rosières-près-Troyes **Année scolaire** : 2023/2024

1- Finalités administratives

Autorisation des représentants légaux*	Finalités Moyens	Durée de conservation	Destinataires de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Photo : Gestion administrative du dossier	Année scolaire	Agents du Pôle Enfance Jeunesse de la commune de Rosières
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Photo : Activités et sorties pédagogiques du Pôle Enfance Jeunesse	Année scolaire	Informations municipales (site internet et bulletin d'informations de la commune)

* Les représentants légaux doivent cocher les cases OUI ou NON. L'absence de case cochée vaut refus (NON) de consentement sur la finalité.

2- Autorisation parentale

Je soussigné(e) (Nom-Prénom Parent 1) : _____

Et (Nom-Prénom Parent 2) : _____

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de l'enfant mineur (Nom-Prénom) : _____

Autorise(ons) la captation la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image de mon(notre) enfant sur laquelle il pourra apparaître de manière individualisée et identifiable et l'utilisation qui en sera faite conformément aux objectifs et modalités exprimés ci-dessus.

Certifie(ons) que le mineur que je(nous) représente(ons) n'est lié par aucun contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux et exclusif sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive dont il pourra sélectionner librement tout ou partie ainsi qu'ajouter ou retirer tous sons, musiques, commentaires, incrustations ou à intervenir par tous procédés techniques (tel que floutage) dans le respect de la réputation et de la vie privée. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Le _____

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

3- Mention RGPD

Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de mon autorisation d'exploitation du droit à l'image et la gestion des traitements impliquant ce droit à l'image (selon finalités et modes d'exploitation acceptés ci-dessus).

La base légale du traitement est le consentement (à l'exclusion de la finalité de la photo dans le dossier administratif qui peut être considérée comme un intérêt légitime par le Responsable de Traitement).

Les données personnelles résultant des traitements impliquant ce droit à l'image et que vous avez expressément autorisés sont conservées selon les durées indiquées ci-dessus.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles. Les traitements étant soumis à consentement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : c.guillaumont@rosieres10.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr par téléphone au 01 53 73 22 22 ou par voie postale à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.



RAPPELS SUR L'ORGANISATION DES SERVICES PERI ET EXTRASCOLAIRES



MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023 :

Les absences injustifiées à l'accueil de loisirs (matin, midi, soir, mercredi, vacances) et au restaurant scolaire **seront dorénavant facturées selon le tarif le plus fort de la grille tarifaire de chaque service.**

ACCUEIL DE LOISIRS MATIN	
Horaires	De 7h00 à 8h20
Tarifs	ROSIÈRES Quotient familial < 841 = 0,37 € par enfant et par jour
	ROSIÈRES Quotient familial > 841 = 0,58 € par enfant et par jour
	EXTÉRIEUR Quotient familial < 841 = 0,63€ par enfant et par jour
	EXTÉRIEUR Quotient familial > 841 = 0,95€ par enfant et par jour
Conditions d'inscription	Les inscriptions se font sur via le portail famille au plus tard une semaine avant le jour d'inscription.
Conditions d'annulation	Les annulations se font via le portail famille au minimum 48 heures avant (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).
<p>En cas d'absence de l'enseignant l'annulation doit se faire auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr avant l'heure prévisionnelle de présence pour ne pas donner lieu à la facturation.</p> <p>En cas de maladie, l'annulation doit se faire avant l'heure de présence prévisionnelle auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr.</p> <p>Un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.</p>	

ACCUEIL DE LOISIRS PAUSE MÉRIDIENNE	
(uniquement pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire)	
Horaires	De 11h45 à 12h30 et de 13h15 à 13h50
Tarifs	ROSIÈRES Quotient familial < 841 = 0,37 € par enfant, par jour et par créneau d'accueil
	ROSIÈRES Quotient familial > 841 = 0,58 € par enfant, par jour et par créneau d'accueil
	EXTÉRIEUR Quotient familial < 841 = 0,63€ par enfant, par jour et par créneau d'accueil
	EXTÉRIEUR Quotient familial > 841 = 0,95€ par enfant, par jour et par créneau d'accueil
Conditions d'inscription	Les inscriptions se font sur via le portail famille au plus tard une semaine avant le jour d'inscription.
Conditions d'annulation	Les annulations se font via le portail famille au minimum 48 heures avant (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).
<p>En cas d'absence de l'enseignant l'annulation doit se faire auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr avant l'heure prévisionnelle de présence pour ne pas donner lieu à la facturation.</p> <p>En cas de maladie, l'annulation doit se faire avant l'heure de présence prévisionnelle auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr.</p> <p>Un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.</p>	

ACCUEIL DE LOISIRS SOIR

Horaires		De 16h45 à 18h30 (pour les élèves en maternelle) De 17h30 à 18h30 (pour les élèves en élémentaire)
Tarifs	ROSIÈRES	Quotient familial < 841 = 0,17 € par enfant et par ¼ heure de présence
		Quotient familial > 841 = 0,27 € par enfant et par ¼ heure de présence
	EXTÉRIEUR	Quotient familial < 841 = 0,32 € par enfant et par ¼ heure de présence
		Quotient familial > 841 = 0,42 € par enfant et par ¼ heure de présence
Conditions d'inscription		Les inscriptions se font sur via le portail famille au plus tard une semaine avant le jour d'inscription.
Conditions d'annulation		Les annulations se font via le portail famille au minimum 48 heures avant (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).
<p>En cas d'absence de l'enseignant l'annulation doit se faire auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr avant l'heure prévisionnelle de présence pour ne pas donner lieu à la facturation.</p> <p>En cas de maladie, l'annulation doit se faire avant l'heure de présence prévisionnelle auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr.</p> <p>Un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.</p>		

RESTAURATION SCOLAIRE

Horaires		De 11h45 à 13h50			
Tarifs	ROSIÈRES		REPAS	PANIER REPAS	Enfant non-inscrit au restaurant scolaire qui y serait conduit à 12h30 SANS prendre de repas
		QF < 841	4,15 €	1,89 €	0,95 €
	QF ≥ 841	4,88 €	2,23 €	1,16 €	
	EXTÉRIEUR	QF < 841	6,10 €	2,90 €	2,00 €
QF ≥ 841		7,10 €	3,40 €	2,40 €	
Conditions d'inscription		Les inscriptions se font sur via le portail famille au plus tard le mardi de la semaine précédente.			
Conditions d'annulation		Les annulations se font via le portail famille au minimum 48 heures avant (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).			
<p>En cas d'absence de l'enseignant l'annulation doit se faire auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr avant 9h pour ne pas donner lieu à la facturation.</p> <p>En cas de maladie, l'annulation doit se faire avant 9h auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr.</p> <p>Un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.</p>					

ETUDE SURVEILLEE

(uniquement pour les enfants scolarisés à partir du CP)

Horaires	De 16h45 à 17h30
Tarifs	Service gratuit
Conditions d'inscription	Les inscriptions se font sur via le portail famille au plus tard une semaine avant le jour d'inscription.
Conditions d'annulation	Les annulations se font via le portail famille (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

Horaires		Matin	De 7h00 à 12h30	Arrivée possible jusqu'à 9h00 Départ possible à partir de 11h30				
		Midi	De 12h00 à 13h15	Service de restauration				
		Après-midi	De 13h15 à 18h30	Arrivée possible jusqu'à 14h00 Départ possible à partir de 17h00				
		<i>Toute arrivée avant 11h45 entraînera la facturation de la matinée Tout départ après 13h30 entraînera la facturation de l'après-midi</i>						
Tarifs			Tranche 1 QF ≤ 300	Tranche 2 301 ≤ QF ≤ 500	Tranche 3 501 ≤ QF ≤ 700	Tranche 4 701 ≤ QF ≤ 900	Tranche 5 901 ≤ QF ≤ 1000	Tranche 6 QF ≥ 1001
	ROSIÈRES	Journée avec repas	1,11€	1,65 €	2,97 €	5,30 €	9,23 €	11,09 €
		Journée sans repas	0,90 €	1,32 €	2,38 €	4,24 €	7,38 €	8,86 €
		½ journée avec repas	0,80 €	1,17 €	2,07 €	3,72 €	6,42 €	7,80 €
		½ journée sans repas	0,64 €	0,96 €	1,65 €	2,97 €	5,20 €	6,26 €
	EXTÉRIEUR	Journée avec repas	1,79 €	2,63 €	4,83 €	8,61 €	15,65 €	18,06 €
		Journée sans repas	1,47 €	2,10 €	3,89 €	6,93 €	12,08 €	14,39 €
		½ journée avec repas	1,26 €	1,89 €	3,47 €	5,99 €	10,61 €	12,60 €
½ journée sans repas		1,05 €	1,58 €	2,84 €	4,94 €	8,51 €	10,61 €	
Conditions d'inscription		Les inscriptions se font sur via le portail famille au plus tard deux semaines avant le jour d'inscription.						
Conditions d'annulation		Les annulations se font via le portail famille au minimum <u>une semaine</u> avant le jour d'inscription (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).						
En cas de maladie , l'annulation doit se faire avant 9h auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr . Un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.								

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

Horaires		Matin	De 7h30 à 12h15		Arrivée possible jusqu'à 9h00 Départ possible à partir de 11h30			
		Midi	De 12h00 à 13h15		Service de restauration			
		Soir	De 13h15 à 18h30		Arrivée possible jusqu'à 14h00 Départ possible à partir de 17h00			
		Toute arrivée avant 11h45 entraînera la facturation de la matinée Tout départ après 13h30 entraînera la facturation de l'après-midi						
Tarifs			Tranche 1 QF ≤ 300	Tranche 2 301 ≤ QF ≤ 500	Tranche 3 501 ≤ QF ≤ 700	Tranche 4 701 ≤ QF ≤ 900	Tranche 5 901 ≤ QF ≤ 1000	Tranche 6 QF ≥ 1001
	ROSIERES	Journée avec repas	1,11€	1,65 €	2,97 €	5,30 €	9,23 €	11,09 €
		Journée sans repas	0,90 €	1,32 €	2,38 €	4,24 €	7,38 €	8,86 €
		½ journée avec repas	0,80 €	1,17 €	2,07 €	3,72 €	6,42 €	7,80 €
		½ journée sans repas	0,64 €	0,96 €	1,65 €	2,97 €	5,20 €	6,26 €
	EXTÉRIEUR	Journée avec repas	1,79 €	2,63 €	4,83 €	8,61 €	15,65 €	18,06 €
		Journée sans repas	1,47 €	2,10 €	3,89 €	6,93 €	12,08 €	14,39 €
		½ journée avec repas	1,26 €	1,89 €	3,47 €	5,99 €	10,61 €	12,60 €
½ journée sans repas		1,05 €	1,58 €	2,84 €	4,94 €	8,51 €	10,61 €	
Conditions d'inscription	Les inscriptions se font via le portail famille dans les délais ci-contre :		Vacances				Périodes d'inscription	
			Automne (du 23 oct au 3 nov 2023)				Du 4 au 24 septembre 2023	
			Fin d'année (du 2 janvier 2024 au 5 janv 2023)				Du 6 au 26 novembre 2023	
			Hiver (du 26 février au 8 mars 2024)				Du 8 au 28 janvier 2024	
			Printemps (du 22 avril au 3 mai 2024)				Du 26 février au 17 mars 2024	
			Juillet (du 8 juillet au 2 août 2024) - Grille tarifaire spécifique				Du 13 mai au 2 juin 2024	
			Pré-rentree (du 26 au 30 août 2024)				Du 10 au 30 juin 2024	
Conditions d'annulation		Les annulations se font via le portail famille au minimum <u>une semaine</u> avant le jour d'inscription (conditions spécifiques pour les vacances de juillet) (ou sur accueil@rosieres10.fr pour les annulations de dernière minute).						
<p>En cas de maladie, l'annulation doit se faire avant 9h auprès de la mairie sur accueil@rosieres10.fr. Un certificat médical doit être fournis dans les 5 jours pour ne pas donner lieu à facturation.</p>								